



Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles Strasbourg
Sekretariat für die Prävention industrieller Umweltbelastung Kehl

Commission "Prévention des risques"

Réunion du 4 décembre 2012 à 16 h à la DREAL Alsace

L'avancement du projet de PPRT* du Port aux Pétroles

Sommaire

Avant-propos

I)	Présentation du projet de PPRT Port aux Pétroles	2
	1) Avancement de la démarche	
	2) Le plan de zonage réglementaire	
	3) Projet de règlement cinétique rapide	
	4) Le projet de règlement en zone cinétique lente	
	5) Les autres pièces du PPRT	
	6) Mise en œuvre du PPRT	
	7) Calendrier	
II)	Présentation Rubis terminal Strasbourg	3
	1) Modélisation des effets toxiques	
	2) Amélioration de la sécurité aux appontements	
III)	Discussion générale	4
	Annexe : Liste des participants	7

Diaporamas disponibles au Secrétariat du SPPPI et sur le site :

www.alsace.developpement-durable.gouv.fr dans le répertoire Risque Technologique.

- Avant-propos de M. Lothaire Zilliox
- Le projet de PPRT (DREAL/DDT)
- modélisation des effets toxiques : SOCOTEC
- amélioration/sécurités : RUBIS Terminal

* *Plan de Prévention des Risques Technologiques*



Avant-Propos

Début de réunion 16 h.

Le Président du SPPPI, Lothaire ZILLIOX expose en introduction que l'analyse collective d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques doit rapprocher les trois notions de responsabilité, risque et précaution. Son traitement n'est pas seulement technique ; il est également administratif et sociétal. Il implique de nouveaux types de compromis entre productivité, sécurité et aménagement du territoire. Monsieur ZILLIOX invite donc chacun à participer à la discussion générale, après que le projet de PPRT Port aux Pétroles aura été présenté.

Mme BENETREAU, Présidente de la commission du SPPPI, procède à un tour de table avant de donner la parole aux représentants de la DREAL et de la DDT pour la présentation du projet de PPRT du Port aux Pétroles

1) Présentation du projet de PPRT Port aux Pétroles

1) *Avancement de la démarche*

Madame TEYSSIER (DREAL) indique que le projet de PPRT est aujourd'hui en cours de finalisation. Cette phase a été précédée de la réalisation d'études de dangers, de mesures de réduction du risque à la source, d'une analyse des enjeux et de l'élaboration d'une stratégie visant à mettre en œuvre les moyens pertinents pour protéger les habitants par rapport au niveau de risques auquel ils sont exposés. Sera donc présenté aujourd'hui le règlement du PPRT, c'est-à-dire les règles d'urbanisme qui, après validation et enquête publique, s'appliqueront aux zones en question.

Les Personnes et Organismes associés (POA) ont participé à la démarche d'élaboration du PPRT. La concertation a également été élargie au Conseil de Quartier de La Robertsau, au SPPPI, aux riverains concernés, ainsi qu'au « grand public ».

Madame TEYSSIER répète qu'avant même la prescription du PPRT, une démarche itérative de réduction des risques avait été engagée avec les exploitants. Les mesures complémentaires prises par les industriels avaient permis de diminuer fortement les zones de danger.

2) *Le plan de zonage réglementaire*

Madame TEYSSIER décrit le plan de zonage réglementaire. Celui-ci est découpé en sept zones de couleur (gris, rouge foncé, rouge clair, bleu foncé, bleu clair et 2 zones hachurées), chacune correspondant à un niveau de gravité des accidents. Plus l'éloignement des sites industriels est important, plus le niveau de risque diminue et moins les mesures imposées aux riverains sont contraignantes.

Monsieur FEVER (DDT) précise en préambule que le projet de règlement qu'il s'apprête à présenter ne s'applique qu'au territoire français, le PPRT constituant une disposition légale française.

3) *Projet de règlement cinétique rapide*

Monsieur FEVER présente les cartes de zonage correspondantes.

4) *Le projet de règlement en zone cinétique lente*

Monsieur FEVER présente les cartes de zonage correspondantes.

5) *Les autres pièces du PPRT*

Monsieur FEVER indique que le PPRT comprend également une note de présentation ainsi qu'un cahier de recommandations.

6) *Mise en œuvre du PPRT*

Monsieur FEVER inventorie les mesures qui accompagneront la mise en œuvre du PPRT en matière de travaux sur l'existant, de prescriptions (travaux obligatoires) sur le futur, et d'expropriation/délaissement.

7) *Calendrier*

Monsieur FEVER annonce les futures étapes du PPRT jusqu'à sa soumission pour approbation (printemps 2013).

Mme BENETREAU propose aux participants d'ouvrir une courte discussion suite à cette première présentation.

Monsieur UMHEY souhaite savoir si les phénomènes dangereux occasionnés par une entreprise installée en Allemagne ont été pris en compte.

Madame TEYSSIER indique que s'agissant d'une réglementation française, le plan n'engage aucune contrainte d'urbanisme en Allemagne. Cependant, les autorités allemandes en sont informées et par ailleurs, les éventuels effets dominos d'un phénomène qui surviendrait de l'autre côté de la frontière sont pris en compte par les exploitants lorsqu'ils réalisent une étude de dangers.

Madame BENETREAU ajoute que la réglementation française vient en application de la Directive Seveso qui s'applique, elle, à l'échelle européenne.

Madame LANGENFELD souhaite en savoir davantage sur le redimensionnement des accès en zone de cinétique lente.

Monsieur FEVER précise que pour ces zones, la recommandation relative aux accès ne s'appliquera qu'aux nouveaux projets. Il faudra s'assurer que leurs accès sont suffisamment importants pour faciliter toute évacuation qui s'imposerait.

Monsieur BALLET-BAZ confirme que les constructions existantes en zone de cinétique lente ne subiront aucune contrainte. Les zones constructibles non encore bâties, elles, n'en subiront que très peu (seuls seront interdits les établissements recevant du public difficilement évacuables). Sur ces zones les possibilités de construire offertes par le POS seront donc maintenues.

Madame BENETREAU souhaite savoir à quoi correspond un COS limité à 0,3.

Monsieur BALLET-BAZ (DDT) répond qu'un coefficient d'occupation des sols de 0,3 correspond, pour une parcelle de 1000 mètres carrés, à une surface de plancher de 300 mètres carrés.

II) Présentation Rubis terminal Strasbourg

Madame ALOIRD présente les améliorations apportées aux installations de Rubis Terminal pour réduire les risques, entre le début du PPRT et l'état d'avancement présenté ce jour. Ces améliorations ont essentiellement porté sur la modélisation des effets toxiques et l'amélioration de la sécurité aux appontements.

1) *Modélisation des effets toxiques*

Monsieur ROUAIX récapitule des actions entreprises par Rubis Terminal, à la suite de la première cartographie réalisée en 2007 par la société SOCOTEC.

2) Amélioration de la sécurité aux appontements

Madame TOSTAIN présente les dispositifs de sécurité mis en œuvre aux appontements pour en améliorer la sécurité.

III) Discussion générale

Madame TORTEROTOT souhaite savoir si les modèles de dispersion utilisés lors de la modélisation des effets toxiques peuvent s'appliquer à une situation en temps réel, par exemple en cas d'incendie.

Monsieur ROUAIX répond par la négative. Ces modèles ont surtout servi à quantifier les phénomènes dangereux.

Monsieur BIEWER constate que le seuil d'irréversibilité qui, en 2007, était fixé à 243 mètres, n'apparaît plus dans la nouvelle méthode employée par SOCOTEC. Il en sollicite la raison.

Madame ALOIRD répond qu'auparavant, la modélisation tenait compte de chaque composant en tant que produit pur. Désormais, c'est leur mélange qui est modélisé par la méthode Oméga 16.

Monsieur TRUCHOT souligne que cette méthode permet de modéliser la dispersion grâce aux paramètres thermocinétiques de l'incendie.

Monsieur BECKRICH relève la difficulté à mesurer les effets du changement de méthode sur le seuil d'irréversibilité précédemment évoqué.

Madame ALOIRD récapitule les actions engagées depuis 2007 :

- abandon des stockages ;
- réduction des débits aux quatre appontements ;
- mise en œuvre de sécurités complémentaires (barrières MMR) permettant de réduire le risque à la source ;
- adoption d'une nouvelle méthodologie de modélisation.

Pour Madame ALOIRD, c'est l'effet cumulé de ces mesures qui a permis d'améliorer la sécurité du site.

Madame BUFFET souhaite savoir laquelle d'entre elles est la plus significative.

Madame ALOIRD répond que les effets dépendent des zones concernées chacune d'entre elles dépendant de paramètres — thermique et/ou surpression — différents.

Madame BUFFET lui demande pourquoi, malgré les améliorations constatées, il n'a pas été possible de sauver le quai Jacoutot.

Madame ALOIRD assure que l'entreprise est allée jusqu'au bout de la démarche pour réduire au maximum le risque à la source.

Monsieur LE TALLEC estime que la mise en œuvre de nouvelles mesures de sécurité était la moindre des choses. Il demande si, par une étude, l'entreprise a identifié les moments où la dangerosité du site était majorée. Selon lui, les Robertsauviens et les Strasbourgeois continuent de s'interroger sur les restrictions d'accès à la forêt et aux bords du Rhin. Tant qu'un compromis autour des barrières de sécurité et des cuves les plus dangereuses ne sera pas trouvé, leur opposition au PPRT perdurera.

Madame ALOIRD assure que la réglementation PPRT a contraint les industriels à revoir les études de danger et à identifier tout risque de défaillance d'un système. Rubis Terminal s'est plié à cette obligation et est allé au bout de la démarche en produisant une étude qui est à la source de la carte d'aléas du PPRT.

Madame TEYSSIER ajoute que quasiment plus aucun phénomène dangereux lié aux appontements n'impacte le quai Jacoutot. Le seul risque résulte de la présence de tuyauteries à cet endroit.

Monsieur LE TALLEC répète que l'objectif des associations d'usagers est de parvenir à un compromis dans le cadre de la réglementation en vigueur. Il ne peut être demandé aux populations d'accepter des conditions plus contraignantes que par le passé.

Monsieur BALLEST-BAZ rappelle que, s'agissant du quai Jacoutot, le seul dispositif qui, à l'heure actuelle, permet de protéger les populations est l'interdiction. Si, à l'avenir, l'aléa était réduit du fait de changements techniques importants, le PPRT serait révisé.

Madame ALOIRD rappelle que le quai Jacoutot est une voie privée appartenant à EDF ; il a toujours été interdit à la circulation (hors accès au port).

Monsieur FROMM estime qu'il est important d'être conscient des dangers potentiels des installations du Port aux Pétroles. Selon lui, il est nécessaire de prendre le maximum de mesures de sécurité. L'enquête publique sera l'occasion d'en discuter.

Monsieur BERNARD suggère d'autoriser les véhicules particuliers à accéder aux zones de loisirs, par le nord, et en empruntant la route EDF.

Madame BUFFET indique que cette solution imposerait de remettre en état le pont et la voie, ce qui occasionnerait un coût de 25 millions d'euros. Elle indique à son tour que cette voie est une voie privée appartenant à EDF et non accessible au public.

Monsieur HAMPE pense qu'il ne s'agit pas d'une réelle solution, cette voie étant réservée aux camions à hydrocarbures.

Monsieur UMHEY du Regierungspräsidium de Freiburg demande si le PPRT prend en compte les aléas dont l'origine pourrait provenir d'un bateau transportant des matières dangereuses. Ce type de transport est rarement sécurisé. De plus, il n'existe qu'un seul bateau-pompe à Strasbourg/Kehl.

Monsieur ROUSSEAU indique que les études de danger sont élaborées à partir d'un « événement redouté central » et prennent en compte l'ensemble des événements déclencheurs possibles, y compris ceux provenant de l'extérieur du site, par exemple, un incident survenu en Allemagne, le transport de matières dangereuses, etc. Sont également prises en compte dans l'analyse, toutes les barrières permettant de limiter les conséquences de l'événement. Les études de danger permettent ensuite de construire les cartes d'aléas présentées ce jour.

Monsieur FEVER ajoute que le règlement de PPRT interdit la navigation fluviale dans les zones les plus dangereuses (en rouge foncé sur le plan). Le stationnement et l'arrêt des bateaux seront interdits dans les zones rouge clair. Seul leur arrêt pour chargement/déchargement sera autorisé en zones bleues foncé. Le Centre d'Alerte Rhénan d'Informations Nautiques de Gamsheim, qui gère la circulation des bateaux sur le Rhin, prendra des mesures supplémentaires pour empêcher les bateaux d'entrer dans les zones dangereuses ou pour leur demander de s'en éloigner au plus vite.

Monsieur WEISS dénonce le laisser-faire des autorités en ce qui concerne l'usage de la voie EDF. Au risque de déplaire à certains, il se déclare pour sa part tout à fait opposé à la réouverture de cette voie.

Monsieur HAMPE remarque que certains PPRT adoptés ailleurs en France autorisent la traversée des zones grises par des autoroutes ou par le train. Il est donc, selon lui, incompréhensible et excessif qu'une voie aussi peu fréquentée que le quai Jacoutot soit fermée. Les règlements devraient être appliqués avec lucidité et intelligence.

Madame LANGENFELD s'interroge sur les raisons du maintien de sept entreprises classées « Seveso seuil haut » à proximité d'un quartier de 26 000 habitants. Elle préconise au moins le déménagement des activités de stockage.

Monsieur ROUSSEAU expose que d'importants efforts sont également fournis ailleurs en France pour détourner les voies de chemin de fer ou autoroutières de sites industriels sensibles. Par ailleurs, le déplacement d'activités industrielles comme alternatives à un PPRT n'est assurément pas un choix possible pour l'Administration.

En tant que Présidente du groupement des usagers du port, Madame ALOIRD rappelle que l'Alsace a pu être approvisionnée en carburant durant les grèves de 2010, grâce au trafic barge de la voie rhénane. La zone portuaire présente certes des inconvénients ; mais elle permet également un approvisionnement des particuliers sans rupture de charge.

Monsieur FROMM souhaite savoir s'il est possible d'assurer le transport par le pipeline du Port aux pétroles vers l'ancienne raffinerie de Reichstett, ce qui permettrait de réduire les risques de stockage.

Madame TEYSSIER confirme que cette possibilité existe. Toutefois, elle n'empêcherait pas le stockage temporaire des hydrocarbures au Port aux Pétroles. En outre, celui-ci continuerait d'accueillir les activités d'autres sociétés telles que Prodair ou Tredi.

Monsieur KRAUS de l'ARAN, habitant Neudorf, rapporte que la route du Rhin est devenue la voie de passage obligatoire des produits pétroliers et chimiques. Il considère que la décision d'en interdire l'accès par le nord procède d'une décision politique.

Monsieur BALLETT-BAZ rappelle qu'un PPRT n'est pas un document d'urbanisme prospectif. Son objectif est de réglementer la cohabitation entre l'industrie existante et l'urbanisation.

Madame BUFFET rappelle l'ouverture de la Liaison Interports le 6 décembre. Elle dévia les camions de la nationale 4.

Monsieur BECKRICH suggère l'usage de détecteurs d'hydrocarbures qui permettraient de condamner temporairement l'accès au quai Jacoutot en cas de fuite.

Madame ALOIRD répond que ce type de détecteurs existe déjà sous l'appellation de « barrières MMR ».

Monsieur ZILLOIX se demande si les tenants d'un déplacement des industries sur d'autres sites se sont interrogés sur l'accueil que leur réserveraient les populations concernées. Cette question relève du débat sociétal.

Madame LANGENFELD estime que les installations devraient être mieux réparties sur le territoire ; à lui seul, le Port aux pétroles concentre sept installations dangereuses.

Monsieur ZILLOIX souligne ensuite que l'ancien périmètre du PPRT, datant de 2009, avait suscité moins de débats. Il s'étonne par conséquent que la réduction du périmètre de prévention de risque provoque davantage d'exigences.

Monsieur LEFIN rappelle qu'en 2009, le vrai débat n'avait pas eu lieu.

Madame BENETREAU clôture la séance à 18 h 25.

Liste des participants

SPPPI

Version : 06 décembre 2012

Secrétariat Permanent pour la Prévention des
Pollutions Industrielles de l'agglomération de Strasbourg

Commission PREVENTION DES RISQUES

Réunion du : 04/12/2012

Personnes présentes ou excusées

Président ou Pilote : MME BENETREAU

Nom, Prénom	Organisme	Présent	Excusé
ALOIRD Régine	Complexe Pétrolier de Strasbourg	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BARRAS Anne-Valérie	Bureau de Recherches Géologiques et Minières (B.R.G.M. d'Alsace)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
BECKRICH Denis	Compagnie des Commissaires Enquêteurs Région Alsace-Moselle (CCERAM)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BENETREAU Annie	Préfecture de la région Alsace et du Bas-Rhin	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BERNARD Daniel	Consultant indépendant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BIEWER Jean	Compagnie des Commissaires Enquêteurs Région Alsace-Moselle (CCERAM)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BOSCATO Jean-François <i>Glock Pascale</i>	<i>représenté par</i> OTE Ingenieric	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BUCHMANN Andrée	Communauté Urbaine de Strasbourg	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
BUFFET Françoise	Communauté Urbaine de Strasbourg	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BUISSON Jacques	Union Départementale des Associations Familiales du Bas-Rhin	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
CANTINEAU Alain	Hôpitaux Universitaires de Strasbourg	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
COLLIN Anne-Sophie	Communauté Urbaine de Strasbourg	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
DUTSCHER Gérard	Consultant Indépendant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
FEVER Florent	Direction Départementale des Territoires (DDT)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
FRAMBOURG Fabienne	Institut Français de Formateurs Risques Majeurs et Protection de l'Environnement (IFFO-RME)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
FRANCOIS Yves	Communauté Urbaine de Strasbourg	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
FROMM Pierre	Compagnie des Commissaires Enquêteurs Région Alsace-Moselle (CCERAM)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

1 / 2



Nom, Prénom	Organisme	Présent	Excusé
GERLINGER Martial	Conseil Général du Bas-Rhin	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
GIRARD Michel	Ordre des Médecins	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
HAMPE René	Association de Défense des Intérêts de la Robertsau (ADIR)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
HAUSS Yves <i>Représenté par</i> TORTE ROTOT <i>Françoise</i>	Météo France	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
HEITZ Jacques	Fédération Alsace Nature	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
IHADADENE Nadia	Centre Anti-Poisons	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
KETTERER Jean-Paul	Consultant Indépendant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
LAMBOTTE Jean-Claude	Pétrolplus Raffinage Reichstett	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
LANGENFELD Christine	Association pour la Sauvegarde et l'Environnement Robertsau (ASSER)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
LE TALLEC Monsieur le Dr	Conseil Général du Bas-Rhin	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
LEFIN Yves TRUCHOT <i>Benjamin</i>	Institut National de l'Environnement et des Risques (INERIS Est) " "	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
LEVYCKYJ Pierre	Brasserie Heineken SA	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
PARDINI Franck	Chambre de Métiers d'Alsace	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
REINBOLT René	Fédération Alsace Nature	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
ROUSSEAU François	Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement d'Alsace (DREAL)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SANSON Sophie	Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement d'Alsace (DREAL)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SEUFERT Dr. Claus-Dieter	Ville de Kehl	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
SIEGRIST Joel	Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
TONDRE Françoise	Consultant Indépendant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
UMHEY Michael	Regierungspräsidium Freiburg	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
VILLEREZ François	Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement d'Alsace (DREAL)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
WEISS Claude	Mairie de la Wantzenau	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ZILLIOX Lothaire	Consultant indépendant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

BALLEZ Baz *Christophe*

DOT 67 / SADT

✓

LORENTZ Anaïs

Chargé de mission Dreal - SRT

✓

TOSTAIN Solène

Rubis Terminal

✓

AIT-SIDHOUM Myriam

DNA

✓

2/2



Commission "Prévention des Risques" Réunion du 4/12/12		P	E
DAVID Frédéric	DDT 67 / STIC	✓	
CHEVIER Jérôme	SDIS 67	✓	
VIELLARD Fanny	CG 67 / UGT	✓	
TEYSSIER Caroline	DREAL - SRT	✓	
BOTZ Anita	" "	✓	
ROUAIX Roland	Ingénieur	✓	
MORIVAL Laurence	SPPPI APIAS	✓	
KRAUS Antoine	ARAN	✓	